

FICHE D'INFORMATION : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

La responsabilité élargie des producteurs (RÉP) est un concept de politique environnementale en vertu duquel les producteurs et distributeurs assument la gestion de leurs produits en fin de vie au lieu d'en laisser la responsabilité aux municipalités. Les objectifs généraux de la RÉP sont de réduire au minimum les impacts sur l'environnement, de maximiser les bénéfices pour l'environnement, de promouvoir le transfert de la responsabilité des produits et/ou matériaux en fin de vie au producteur et d'encourager l'écoconception. La RÉP est actuellement appliquée à quelques produits (p. ex. la peinture ou l'huile usée) dans certaines provinces au Canada. Elle est pratiquée à grande échelle ailleurs dans le monde.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) s'efforce, en collaboration avec les parties intéressées, d'étendre l'application de la RÉP de façon globale et uniforme. Un plan d'action pancanadien pour la RÉP guiderait l'élaboration et l'application des programmes de RÉP.

Les produits et matériaux qui pourraient faire l'objet de programmes de RÉP sont les emballages, les imprimés, les lampes fluocompactes et autres lampes contenant du mercure, les produits électroniques et électriques, les déchets domestiques dangereux et les produits automobiles. Une fois arrivés à maturité, les programmes de RÉP pourraient cibler d'autres produits comme les matériaux de construction et démolition, meubles, textiles, tapis et appareils contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone.

Emballage

La réduction des déchets d'emballages au Canada et la promotion de choix d'emballages plus écologiques comportent des avantages à toutes les étapes du cycle de vie – depuis l'acquisition des matières premières jusqu'à l'élimination, la réutilisation et/ou le recyclage. Dans le cadre de ses travaux sur la RÉP, le CCME envisage le développement d'une stratégie pancanadienne sur l'emballage écologique. La stratégie aurait pour objectif de favoriser l'adoption de choix d'emballages plus écologiques par les entreprises et les consommateurs, et, grâce à la RÉP, aurait pour effet que des systèmes seraient en place pour récupérer les matériaux d'emballage. La stratégie s'appliquerait aux emballages utilisés par les fabricants et distributeurs d'une vaste gamme de produits comme les aliments et les boissons, de même qu'aux emballages utilisés par les détaillants, les restaurants et l'industrie des transports.

Les travaux entourant le plan d'action sur la RÉP pourraient comporter plusieurs éléments, notamment :

- des exigences applicables aux emballages;
- la négociation d'ententes avec des secteurs particuliers de l'industrie pour réduire les emballages et en accroître le caractère écologique;
- des lignes directrices, des normes et/ou une identification visuelle uniformes pour les emballages qui contiennent des matières recyclées ou qui sont réutilisables, recyclables ou compostables;
- des critères de durabilité écologique pour les emballages, qui tiennent compte du

cycle de vie dans son ensemble.

Un programme de consultation bien ciblé, qui comprendra une réunion en personne de spécialistes invités et des consultations électroniques ouvertes au public, sera lancé en 2009-2010.